Mars 2007

F

Point 8 du projet de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Onzième session ordinaire

Rome, 11 - 15 juin 207

RAPPORTS SUR LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE LA FAO CONCERNANT LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE:

(1) QUESTIONS SECTORIELLES

Table des matières

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 2
II. Activités de la FAO depuis novembre 2004	
1. Ressources génétiques agricoles et fourragères	3 - 18
2. Ressources zoogénétiques	19 - 24
3. Ressources génétiques forestières	25 - 33
4. Ressources génétiques aquatiques	34 - 39
5. Diversité biologique des micro-organismes et des invertébrés	
• Lutte biologique antiparasitaire	40 - 43
• Microorganismes utilisés dans la transformation des produits alimentaires	44 - 47
• Pollinisateurs	48 - 53
• Biodiversité des sols et gestion de leur écosystème	54 - 58
III. Orientations demandées à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	59

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W/J9553/f

RAPPORTS SUR LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET ACTIVITES DE LA FAO CONCERNANT LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE:

(1) QUESTIONS SECTORIELLES

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture reçoit régulièrement des rapports d'organisations internationales compétentes en la matière, dont la FAO, sur leurs politiques, programmes et activités axés sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ces rapports contribuent à une meilleure compréhension dans ce domaine entre la FAO et la Commission et d'autres organisations internationales, et à un approfondissement de la coopération et de la coordination de leurs travaux.

2. Le présent rapport présente des informations sur la vaste gamme des activités de la FAO visant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment les plantes cultivées et les fourrages, les animaux d'élevage, les forets, les pêches, les invertébrés et les micro-organismes. Les activités intersectorielles sont examinées dans le cadre du document CGRFA 11/07/20.2. Les informations relatives aux domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI) font l'objet du document CGRFA-11/07/20.3. Une analyse des ressources humaines et financières dont dispose la FAO, pour soutenir les activités dans les divers domaines des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture figure dans le document CGRFA-11/07/22. Les rapports présentés par d'autres organisations sont reproduits dans les documents CGRFA-11/07/19.1, CGRFA-11/07/19.2 et CGRFA-11/07/19.3.

II. ACTIVITÉS DE LA FAO DEPUIS NOVEMBRE 2004

1. Ressources génétiques agricoles et fourragères

Conservation et utilisation durable des ressources phytogénétiques

3. *Cultures et biodiversité connexe.* Grâce à des ressources extrabudgétaires, la FAO a coordonné la mise en place de certaines activités dans le cadre du Programme sur la diversité biologique agricole de la République démocratique populaire lao portant notamment sur l'élaboration d'études, la formation et les programmes éducatifs en collaboration avec le Programme de soutien aux moyens d'existence. Des séances de formation sur les ressources phytogénétqiues et les semences ont été également organisées au Mali pour plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, à partir d'un document intitulé « *Guide pratique pour les champs de diversité* ».

4. La FAO participe à la réalisation de l'Objectif de 2010 relatif à la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et en particulier du Plan de mise au point d'indicateurs de la biodiversité pour 2010 financé par le FEM et d'autres processus connexes (comme la Rationalisation des indicateurs européens de la diversité biologique pour 2010). Le Service des semences et des ressources phytogénétiques s'occupe de l'élaboration des indicateurs mondiaux relatifs aux tendances relatives à la diversité génétique des plantes cultivées dans les collections ex situ et aux zones d'écosystèmes agricoles gérées de manière durable. La FAO coordonne aussi les activités relatives aux pollinisateurs[1].

[1] Voir par. 48-53 ci après, et document d'information CGRFA-11/07/Inf.15.

5. La FAO collabore avec Bioversity International (auparavant l'Institut international des ressources phytogénétiques - IPGRI), dans le cadre d'un projet financé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Fonds pour l'environnement mondial visant à *la conservation et à l' utilisation in situ des plantes sauvages apparentées aux plantes cultivées grâce à une meilleure gestion de l'information et à des applications sur le terrain* en Arménie, en Bolivie, à Madagascar, à Sri Lanka et en Ouzbékistan.

6. *Renforcement des systèmes semenciers nationaux et cadres réglementaires:* Des programmes semenciers nationaux ou sous-nationaux en vue de la production de variétés à haut rendement ont été mis en place ou sont en cours en Afghanistan, au Cameroun, en Libye, au Myanmar, en Sierra Leone, au Nigeria, au Venezuela et au Tadjikistan, alors que d'autres projets sont actuellement élaborés en Angola, en Azerbaïdjan, au Soudan et au Lesotho. Des projets communautaires de sécurité semencière sont opérationnels en Éthiopie, au Honduras, en République de Moldova et au Malawi et un soutien est fourni à la République démocratique populaire lao, à la Tanzanie, au Mozambique et au Mali pour des activités de gestion à la ferme des RPGAA, y compris des semences. La FAO a effectué des études en Éthiopie sur le rôle des marchés locaux pour les échanges de diversité agricole et un outil d'évaluation est en cours d'élaboration en collaboration avec les Centres internationaux de recherche agronomique (CIRA) pour être validé dans certains pays africains. Des projets nationaux en vue de développer les politiques d'accès aux semences et aux ressources phytogénétiques ont été mis en place en Angola, au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, en Gambie, en Guinée, et au Sierra Leone et un projet vient d'être approuvé en Iran. En 2006, la FAO a organisé avec l'Organisation mondiale de la propriété (OMPI) des cours de formation sur l'accès et sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) relatifs aux ressources phytogénétqiues et aux biotechnologies en Inde et au Brésil. La capacité de fournir des semences de qualité des pays membres est renforcée par le biais d'ateliers organisés conjointement par la FAO et l'Association internationale d'essais de semences pour les pays membres dans toutes les régions.

7. La FAO aide l'Union africaine à formuler un programme sur les semences et les biotechnologies à l'échelle de l'Afrique pour la création de systèmes semenciers efficaces et intégrés. Elle participe au renforcement des politiques continentales, régionales et nationales en matière de semences et au développement des capacités de conservation du matériel génétique ainsi que de tous les éléments concernant le secteur des semences et les programmes pertinents y compris la diffusion de semences améliorées et l'établissement de liens entre le secteur organisé et le secteur informel.

8. *Secours sous forme de semences et relèvement:* Dans le cadre des interventions effectuées en cas de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, entre 2004 et 2006, la FAO a aidé a créer une stratégie axée sur des plans d'intervention et une action efficace et durable en cas de crises alimentaires ou agricoles qui a conduit à l'exécution de 157 projets dont le coût s'élève à 107 millions de dollars EU.

9. *Harmonisation des politiques semencières régionales:* La FAO a soutenu la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Union économique et monétaire ouest-africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour entreprendre l'harmonisation des cadres réglementaires nationaux en matière de semences dans leurs États membres et pour la création d'un cadre juridique de soutien à adopter éventuellement par ces organismes régionaux. Des mesures similaires sont en cours pour les pays d'Asie centrale[2] dans lesquels un mécanisme est actuellement mis en place en vue de créer une instance régulière sous-régionale pour les semences.

[2] Afghanistan, Azerbaïdjan, Iran, Kazakhstan, Kirghizistan, Pakistan, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan et Ouzbékistan.

10. *Semences et sécurité biologique:* La FAO a fourni l'assistance technique en partenariat avec d'autres unités techniques, pour renforcer les capacités nationales et l'infrastructure d'organismes réglementaires afin de gérer efficacement les végétaux et le matériel végétal génétiquement modifié et en vue d'améliorer l'appui technique et les conseils destinés aux politiques et aux structures nationales en matière de sécurité biologique. De 2004 à 2005, des projets de sécurité biologique ont été mis en place à la Grenade, au Swaziland, au Kenya; d'autres sont dans la filière pour le Bénin et la Tanzanie. Par ailleurs, des cours de formation technique au plan sous-régional sur les méthodologies avancées destinées à la détection de semences génétiquement modifiées ont été organisés en collaboration avec l'ISTA pour la sous-région du Grand Mékong, l'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes.

11. Renforcement des capacités utiles à l'amélioration de l'utilisation des RPGAA, notamment par des stratégies de sélection végétale et par les biotechnologies. Une évaluation de la sélection végétale et de la capacité pertinente des biotechnologies dans les pays membres est effectuée par la FAO pour identifier les lacunes et les possibilités aux plans nationaux et régionaux. Des informations ont été rassemblées dans 69 États membres et ces évaluations constituent la base sur laquelle les gouvernements des pays et la communauté de la recherche et du développement pourront élaborer des avis stratégiques et prendre des mesures pour redéfinir ses programmes et ses stratégies nationales de sélection végétale. De 2004 à 2005, divers ateliers de formation sur les techniques modernes de sélection végétale ont été organisés avec des partenaires notamment avec des fonds extrabudgétaires. Au cours de la première session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO et ses partenaires ont lancé l'Initiative mondiale pour le renforcement des capacités de sélection végétale. L'objectif de cette Initiative est de renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition en vue d'améliorer l'utilisation durable des RPGAA en ayant recours à des systèmes améliorés de sélection et de distribution des semences. L'utilisation accrue des biotechnologies dans le cadre de la sélection végétale et des activités connexes est favorisée dans les pays membres par le biais du renforcement des capacités techniques, de l'aide aux politiques et du renforcement des réseaux comme le Réseau de coopération technique sur la biotechnologie végétale (REDBIO) et le Réseau de biotechnologie en Afrique (ABNETA).

12. En collaboration avec Bioversity International la FAO est en train d'effectuer une mise à jour des « Manuels pour les banques de gènes » (ouvrages de référence dans ce domaine publiés dans les années 80) en incorporant les dernières informations disponibles dans le domaine de la science des semences et des technologies pertinentes. Un Manuel a fait l'objet d'un essai et a été validé au cours d'un atelier mondial organisé à cet effet qui s'est tenu en Turquie, en mars 2006. La version finale du Manuel est en cours de publication.

13. FAO donne son appui stratégique à une initiative du Royaume-Uni mise en oeuvre par le Jardin botanique royal de Kew en vue d'améliorer la capacité des banques de gènes africaines et des banques de semences communautaires pour identifier, manipuler et stocker les espèces de plantes cultivées dont la conservation à long terme pose des problèmes.

Soutien technique au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

14. La FAO a assuré une forte promotion du Traité international par le biais de conférences et de cours de formation dans plus de 20 pays,[3] et a continué à donner son soutien technique à sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

[3] Afghanistan, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Bolivie, Équateur, Géorgie Inde, Iran, Kazakhstan, Mali, Madagascar, Mexique, Mongolie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Turquie, Fédération de Russie, Uruguay et Ouzbékistan.

15. La FAO, en collaboration avec Bioversity International, a continué à appliquer la nouvelle méthode de suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Depuis 2002, les pays ont mis en place ou sont en train de mettre au point leurs mécanismes nationaux de partage de l'information et ont rédigé des rapports nationaux qui permettront d'élaborer le deuxième Rapport sur l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

16. La FAO, en collaboration avec ses partenaires, a aussi continué a établir et à développer le mécanisme de facilitation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, avec la création d'un portail en ligne, d'une base de données des donateurs et d'autres informations pertinentes.

Systèmes de production agricole – Intensification durable, diversification et biodiversité

17. À la demande de la Commission, le Service des cultures et des herbages (AGPC) a préparé une étude les « Ressources phytogénétiques des cultures fourragères, de pâturages et de parcours » pour évaluer et débattre du rôle de ces cultures et de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture en insistant tout particulièrement sur la sécurité alimentaire et l'agriculture durable et les systèmes de culture. L'étude aborde aussi certaines cultures fourragères et espèces de pâturage et de parcours qui ont été insuffisamment prises en compte dans le premier Rapport sur *l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, et servira aussi à fournir les informations nécessaires pour mettre à jour l'Annexe 2 du Rapport. Les cultures fourragères, de pâturage et de parcours sont encore peu prises en compte par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et il est nécessaire d'approfondir les recherches et de développer les marchés, les inventaires et les échanges d'information.

18. *Commission internationale du riz (CIR)*. À la suite de l'Année internationale du riz en 2004, la vingt et unième session de la Commission internationale du riz s'est tenue à Chiclayo (Pérou) du 3 au 5 Mai 2006. À cette occasion une session a été consacrée à l' « *Amélioration génétique du riz (application des recommandations de l'Année internationale du riz au niveau des exploitations)* ». La Commission a recommandé la promotion, la collaboration et l'échange d'informations sur les améliorations génétiques du riz et sur leurs utilisations.

2. Ressources zoogénétiques

19. La *Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage* donne un cadre stratégique technique permettant de faire progresser les travaux dans le domaine des ressources zoogénétiques aux plans régional et national. Elle comprend quatre composantes: un mécanisme intergouvernemental, une infrastructure de planification et de mise en œuvre axée sur les pays, un programme de travail technique, un système de suivi et d'évaluation. Les ressources du Programme ordinaire financent les activités essentielles du point focal mondial pour la Stratégie mondiale dont le siège est à la FAO.[4]

20. Depuis la Dixième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'accent a surtout été mis dans le cadre de la Stratégie mondiale sur la préparation, à l'initiative des pays, du rapport sur l'*État des ressources zoogénétiques dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture*. Parmi les autres activités de la FAO on peut citer la poursuite du développement du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS), d'un système d'information et de communication et d'un mécanisme de centre d'échange sur la diversité zoogénétique pour l'alimentation et l'agriculture (http://www.fao.org/dad-is/); la création d'un réseau de Centres nationaux et régionaux de coordination pour les ressources zoogénétiques; un renforcement et un meilleur ciblage de la coopération technique et des partenariats notamment avec d'autres organisations; la création d'un

[4] CGRFA-11/07/9.

certain nombre d'outils techniques, y compris les *Directives primaires et secondaires pour l'élaboration de Plans nationaux de gestion des ressources génétiques animales*; et l'organisation de la quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques. Un rapport plus détaillé des activités mises en place dans le cadre de la Stratégie mondiale depuis la dixième session ordinaire de la commission figure dans un document d'information (Rapport sur les activités effectuées dans le cadre de la *Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage).*[5]

21. *L'État des ressources zoogénétiques dans le monde* fournit une évaluation mondiale exhaustive des rôles, des valeurs et de l'état des ressources génétiques animales, ainsi que de la capacité des pays de gérer ces ressources. Le rapport a été fourni sous forme de projet au groupe de travail à sa quatrième session pour observations. Après l'examen de la Commission et la mise au point[6] de la version révisée, l'*État des ressources zoogénétiques dans le monde* sera présenté à la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques qui se tiendra à Interlaken (Suisse), en septembre 2007.

22. Le projet de Priorités stratégiques pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été préparé en même temps que l'État des ressources zoogénétiques dans le monde. Il s'agit d'un document stratégique qui établit un programme en vue d'un approfondissement des politiques au plan national et international et qui devrait sensibiliser le public aux rôles et aux valeurs des ressources zoogénétiques. Il repose sur les priorités stratégiques nationales tirées des Rapports nationaux sur les résultats des consultations régionales effectuées en 2005 et sur les apports techniques fournis au cours de la préparation de l'État des ressources zoogénétiques dans le monde. À sa quatrième session, le Groupe de travail a examine et révisé les priorités stratégiques et fourni des suggestions à la Commission pour un développement ultérieur[7]. Le Rapport devrait être mis au point et adopté à la Conférence d'Interlaken.

23. La *Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques* vise à obtenir un consensus sur les modalités d'établissement des priorités en vue d'assurer l'utilisation, la mise en valeur et la conservation durables des ressources zoogénétiques et pour sensibiliser le public aux divers rôles de ces ressources essentielles et à l'intérêt qu'elles présentent. Le Groupe de travail, à sa quatrième session, a recommandé que la Conférence d'Interlaken se consacre principalement à la présentation de l'*État des ressources zoogénétiques dans le monde,* aux recommandations en vue du perfectionnement de la Stratégie mondiale et à l'adoption du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* par le biais d'une Déclaration d'Interlaken. Il a relevé que les *Priorités stratégiques* constitueraient le calendrier opérationnel du *Plan d'action mondial* et que la Commission veillerait à la mise en place et au suivi du *Plan*[8].

24. La mise en point et l'adoption prévues du *Plan d'action mondial*, y compris des *Priorités stratégiques* à la Conférence d'Interlaken, fournira à la Commission les bases pour élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux instruments réglementaires pour la gestion durable des ressources zoogénétiques. Le Groupe de travail, à sa quatrième session, a recommandé de retenir la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage en tant que programme technique de la FAO, « jusqu'à ce que la FAO puisse réaffecter le soutien au *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*"[9].

---

[5] CGRFA-11/07/Inf.7.

[6] CGRFA-11/07/Inf.6.

[7] CGRFA-11/07/6.

[8] CGRFA-11/07/3-Par. 26.

[9] CGRFA-11/07/3-Par. 27.

3. Ressources génétiques forestières

25. La FAO apporte un soutien technique et scientifique aux organismes nationaux des États Membres chargés de la conservation, de la gestion et de l'utilisation durable des ressources génétiques forestières. L'accent est mis sur le transfert d'informations, d'analyses, de connaissances et de technologies, grâce à un large éventail d'outils de communication, de publications et de mécanismes de mise en réseau et de jumelage.

26. Les essais internationaux sur les essences forestières et la provenance sont des moyens traditionnels efficaces qui permettent d'étudier les variations inter et intra spécifiques des caractères adaptatifs et productifs des espèces d'arbres. Les institutions internationales, en collaboration avec la FAO ont effectué des séries d'essais pour les espèces ayant une importance socio-économique. Ces essais coordonnés et effectués dans de nombreux endroits redeviennent de plus en plus intéressants pour la recherche liée à l'adaptation aux changements climatiques. Les activités les plus récentes se sont concentrées principalement sur les espèces des zones arides, y compris le neem (*Azadirachta indica*) dans le cadre du *Réseau international sur le neem.* L'évaluation et l'analyse des essais, introduites en 1995 dans 20 sites répartis sur 15 pays d'Asie et d'Afrique, fonctionne actuellement avec le soutien du Centre danois pour les forêts, le paysage et la planification (SL-KVL), qui a récemment absorbé l'ancien Centre DANIDA de semences forestières(DFSC). Les efforts sont actuellement axés sur les essais effectués en Asie du Sud-Est.

27. Dans le cadre de *Silva Mediterranea*, la FAO a entrepris un examen systématique des premières espèces et de la provenance des introductions de conifères méditerranéens avec le soutien de l'Institut national français de la recherche agronomique (INRA). Une synthèse de la situation des essais a été publiée sur Internet (www.fao.org/forestry/site/24289/fr). L'évaluation, l'analyse et la synthèse des résultats des essais sont entrepris en collaboration avec des réseaux de recherche sur les conifères comme l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) et le Réseau européen de ressources génétiques des forêts (EUFORGENE) afin d'utiliser les résultats de ces essais internationaux pour des projets de recherche sur l'adaptation aux changements climatiques.

Publications

28. Les documents suivants ont été publiés depuis la dernière session de la Commission:

- *A Preliminary review of biotechnology in forestry*, including genetic modification a été publié pour tenter de fournir pour la première fois des informations statistiques sur l'ampleur et les modalités de la recherche en matière de biotechnologies et sur les applications pour les arbres forestiers dans le monde entier (http://www.fao.org/docrep/008/ae574e/ae574e00.htm). Une conférence électronique (juin 2005) et un atelier international (novembre 2005) ont permis de réaliser une publication sur le rôle des biotechnologies dans la caractérisation et la conservation des ressources génétiques halieutiques, animales, forestières et agricoles dans les pays en développement.
- En collaboration avec le Centre danois pour les forêts, le paysage et la planification (SL-KVL), la FAO a publié « *Seed and Forest Reproductive Material: Tree Seed Training and Extension Resources* » une étude à l'échelle mondiale des manuels de vulgarisation relatifs semences forestières disponible sur Internet (http://www.dfsc.dk/Extensionstudy/index.html) afin de faciliter l'accès aux ressources disponibles pour la vulgarisation concernant les semences d'arbres et les questions connexes, et donner aux vulgarisateurs la possibilité de produire de nouvelles ressources adaptées.
- L'expérience acquise dans ce domaine de la conservation et de la gestion des ressources génétiques forestières a été synthétisée et résumée dans une série de guides publiés conjointement par la FAO, Bioversity International et SL-KV: *Forest genetic resources conservation and management - 1) Overview ,concepts and some systematic approaches;*

2) In managed natural forest and protected areas (in situ); 3) In plantations and genebanks (ex situ).

- Une publication intitulée « *In situ conservation of wild plant species – a critical global review of good practices* » a été réalisée avec Bioversity International pour contribuer à la compréhension de la conservation *in situ* d'espèces ciblées de différents types, et notamment de plantes médicinales et aromatiques, de plantes sauvages apparentées aux plantes cultivées, d'arbres fruitiers et d'arbustes, d'espèces ornementales et d'autres espèces utiles.

29. Le programme du Département des forêts, *Gestion de la faune sauvage et des aires protégées* met l'accent sur la gestion durable de la faune sauvage à des fins alimentaires et de création de revenus. Un appui a été octroyé pour renforcer les politiques et les institutions en vue de la gestion durable de la faune sauvage et des zones protégées en Afrique, en Asie centrale, dans le Caucase et dans les Balkans. Une publication sur la gestion durable des mouflons à manchettes (*Ammotragus lervia*) a été conçue pour la région du Maghreb. D'autres domaines importants concernent l'atténuation des conflits opposant les hommes à la faune sauvage et un soutien à l'élaboration d'une législation pour la gestion durable. Ce programme aide aussi les pays membres à s'acquitter des conditions requises par les conventions internationales comme la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). L'Initiative relative aux forêts d'Afrique centrale faisant partie du patrimoine mondial est mise en place en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Fondation pour les Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, la coopération française et les ONG partenaires. Ce projet vise à lutter contre la chasse illégale et à réglementer le commerce de la viande de brousse; à renforcer l'application des lois relatives aux principales zones protégées transfrontières; à améliorer la gestion des zones protégées névralgiques; et à préparer la nomination de nouveaux sites transfrontières du Patrimoine mondial dans les forêts du bassin du Congo.

30. L'Évaluation des ressources forestières mondiales (ERF) de 2005 contenait principalement des informations sur les forêts gérées pour la conservation de la diversité biologique. Il a été convenu que l'Évaluation de 2010 devrait fournir des informations relatives aux forêts pour l'évaluation de l'état d'avancement de l'objectif de diversité biologique de la CDB. Les méthodes pour établir des rapports devraient être étudiées pour les zones de forêts situées dans des aires protégées et pour ce qui est de l'efficacité de leur gestion ainsi que pour l'évolution des tendances de la diversité génétique des essences forestières. Une étude sur la situation de la mise en œuvre des indicateurs de diversité génétique des forêts a été effectuée, en tenant compte de ces critères, dans le cadre du *Projet de partenariat du FEM pour la mise au point d'indicateurs de la biodiversité (2010)*, afin de déterminer la situation actuelle et prévoir l'évolution des indicateurs choisis pour assurer le suivi de l'état d'avancement jusqu'à la date fixée par la CDB (2010). Ce travail est effectué en étroite collaboration avec l'initiation de *Rationalisation des indicateurs européens de la diversité biologique pour 2010* (SEBI 2010).

31. Au titre de la collaboration internationale, la FAO a travaillé avec l'IUFRO, les centres Future Harvest du GCRAI, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ainsi qu'avec diverses universités, services forestiers nationaux et instituts de recherche forestière. La FAO a continué à fournir des apports et à suivre de près la mise en place du programme de travail élargi de la CDB sur la diversité biologique des forêts, par le biais de la participation aux réunions du groupe spécial d'experts. La FAO organisera la prochaine réunion du groupe en mai 2007. La FAO a collaboré avec l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) pour une conférence conjointe (Division 2- *Low input breeding and genetic conservation of forest tree specie)* en octobre 2006, à Antalya (Turquie) et avec Bioversity International lors d'une consultation d'experts (*Tree diversity in ecosystem restoration in the Asia-Pacific region*) en décembre 2006, à Chiang Mai (Thaïlande).

32. Les activités d'information se sont poursuivies avec la modernisation du Système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières (REFORGEN) de la FAO et avec le transfert au système d'information du Département des forêts de la FAO (FORIS) qui améliorera la gestion et la modalité de mise à jour. La page d'accueil (http://www.fao.org/forestry/) contient des informations détaillées sur les programmes et les activités de la FAO dans le domaine des ressources génétiques forestières, ainsi que des liens avec les travaux de programmes associés, au sein et à l'extérieur de la FAO.

33. Le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières de la FAO a tenu sa quatorzième session en décembre 2006. Il a examiné des propositions techniques d'amélioration concernant l'encadrement et la rationalisation du programme de travail de la FAO sur les ressources génétiques forestières et a mis en évidence un certain nombre de domaines d'action prioritaires. Le rapport de la treizième session du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières (2003) est disponible en anglais, français et espagnol en version imprimée et sur Internet (http://www.fao.org/docrep/007/j4027e/j4027e00.htm).

4. Ressources génétiques aquatiques

34. La Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture est l'unité principalement chargée des ressources génétiques halieutiques avec l'appui de la Division de l'économie et des politiques de la pêche et de l'aquaculture. Le Service de l'information et des statistiques sur les pêches et l'aquaculture donne des informations, principalement sur les espèces concernant la pêche de capture et la production aquacole, ainsi que d'autres statistiques.

35. Les informations sur les ressources génétiques halieutiques sont fournies sous forme de directives, codes de conduite, protocoles et publications techniques (CD RoM, documents techniques et circulaires sur les pêches, rapports de conférence, Bulletin de l'aquaculture de la FAO et site Internet du Département des pêches et de l'aquaculture http://www.fao.org/fi/default.asp).

36. Les éléments du Programme Suivi, gestion et conservation des ressources halieutiques et Suivi, gestion et conservation des ressources pour le développement de l'aquaculture[10] soutiennent l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux par le biais de diverses activités, y compris la participation à des réunions organisées par la FAO et par d'autres instances comme la CDB et la CITES; la publication de directives techniques sur les pêches et l'aquaculture; et l'organisation de forums internationaux sur les ressources génétiques halieutiques. En 2005 et 2006 les activités ont porté sur:

- Le renforcement de la coopération avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA). Avec le soutien du Secrétariat de la CRGAA, le Département des pêches et de l'aquaculture a commissionné quatre documents d'étude sur la situation et les tendances des ressources génétiques piscicoles (aquaculture, pêches de capture, en haute mer, et génomique) et a organisé un atelier d'experts (*Status of aquatic genetic resources and trends in their management: a basis for international policy*) à Victoria (Canada).
- Participation à des forums internationaux pour la mise en valeur et la promotion d'une pêche et d'une aquaculture responsables, comme avec le WorldFish Center sur la gestion génétique des stocks piscicoles en Afrique sub-saharienne, au Ghana, en mars 2006; un colloque spécial au cours de la quatorzième session du Comité des pêches continentales

[10] L'ancienne structure du Département des pêches et de l'aquaculture regroupait de nombreux éléments de programme pour la pêche de capture et l'aquaculture dans le service des ressources des eaux intérieures et de l'aquaculture (FIRI). Actuellement la pêche de capture et l'aquaculture sont traitées dans des éléments de programme distincts. Cela dit, comme certaines activités, de 2005 à 2007, ont portés sur les deux éléments de programme, elles sont ici mentionnées ensemble.

sur l'utilisation des semences génétiquement améliorées; la participation à un groupe de réflexion sur les stratégies de communication pour les ressources génétiques piscicoles, en septembre 2006.

- Révision of the Base de données en ligne sur les introductions d'espèces aquatiques (DIAS) qui comporte à la fois une version en ligne (http://www.fao.org/figis/servlet/static?dom=collection&xml=dias.xml) et un CD-ROM.
- Amélioration des études et des analyse des espèces non indigènes par l'intermédiaire de plusieurs publications et d'un dossier d'information sur CD-ROM, contenant des versions complètes des principaux instruments internationaux et d'autres publications pertinentes.
- Amélioration de la documentation sur la diversité biologique des animaux aquatiques dans les écosystèmes de production basés sur le riz et leur contribution à la sécurité alimentaire nutritionnelle.
- Élaboration de protocoles de sélection sur les espèces menacées ou en danger utilisées dans les pêches et dans l'aquaculture ayant donné lieu à la création de l'Initiative Darwin consacrée au poisson-chat géant du Mékong et à l'organisation d'un atelier international sur le renforcement des stocks d'esturgeons dans la mer Caspienne.
- Amélioration des données biologiques concernant les ressources marines. Cet élément qui relève du Programme d'identification et de documentation des espèces vise à produire des guides taxonomiques et des inventaires des ressources halieutiques ayant une importance commerciale.
- Parmi les autres principales activités de la période 2005-2006, on peut citer:
    - La préparation d'autres études destinées au Guide de l'Atlantique Centre-Est, couvrant la zone allant du détroit de Gibraltar au 23°S. Soixante-seize spécialistes réputés dans leurs domaines sont en train de préparer les différentes sections du Guide, couvrant 306 groupes et/ou familles présents dans cette zone;
    - Le catalogue des myxines et des lamproies, en cours de préparation;
    - Les travaux sur les archives électroniques des illustrations se sont aussi poursuivis. Les archives contiennent environ 30 000 images de diverses espèces, avec des détails anatomiques utiles pour les identifier.

37. Dans le cadre de son programme principal *Fourniture d'informations et de statistiques,* le Service de l'information et des statistiques sur les pêches et l'aquaculture rassemble des données par pays sur la production de la pêche de capture et de l'aquaculture, sur sa valeur, et sur d'autres statistiques importantes relatives au poisson et aux produits de la mer. Parmi les principales activités organisées en 2006 – 2007 on peut citer:

- Des informations à l'échelle du globe sur les pêches et l'aquaculture, y compris les statistiques sur la production en terme de volume, de consommation humaine de poisson, de commerce, de flotte, de fermes marines, de ressources ainsi que sur d'autres points essentiels. Ces données figurent dans des publications spécialisées comme *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture et la Situation mondiale de l'aquaculture*. La plupart des statistiques sont au niveau des espèces ou à un niveau taxonomique plus élevé bien qu'il y ait certaines statistiques sur la production d'hybrides pour l'aquaculture.

- La base de données FishStat diffuse la plupart des informations statistiques fournies par les États membres et par d'autres sources, qui sont un moyen d'analyser la situation et les tendances.

38. *Services de soutien technique aux Membres et au Programme de terrain dans le domaine des ressources halieutiques*. Principales activités au cours de la période 2005-2006:

- La FAO et la Norvège ont donné leur appui à la création d'une écloserie pour améliorer la création de revenus en Bosnie-Herzégovine (depuis 2004). Ce projet de pêches récréatives, reposant sur le renforcement des écloseries destinées aux espèces locales de salmonidés, est destiné aux invalides de guerre.

- L'appui du Programme de partenariat FAO/Pays-Bas (élément de diversité biologique) a pour objet de soutenir la faire connaître les espèces non indigènes, la diversité des espèces d'animaux aquatiques dans les écosystèmes rizicoles, et les aspects nutritionnels de la diversité des espèces d'animaux aquatiques en République démocratique populaire lao et au Kenya.

39. *Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain dans le domaine de l'aquaculture***.** Parmi les principales activités on peut citer:

- L'Atelier de producteurs sur la Gestion génétique des stocks piscicoles, qui s'est tenu à Accra (Ghana), du 27 février au 3 mars 2006.

5. Diversité biologique des micro-organismes et des invertébrés

Lutte biologique antiparasitaire

40. La lutte biologique antiparasitaire fait partie intégrante de la protection intégrée. Elle utilise des organismes vivants, comme des insectes ou des parasites bénéfiques, pour réduire les populations de nuisibles. À cet effet on utilise divers organismes spécifiques comme les ennemis naturels, les insectes, les mites, les nématodes et les maladies des plantes, surtout les champignons. Les stratégies relatives à l'utilisation de cette méthode reposent soit sur l'introduction d'ennemis naturels exotiques, dans une zone qu'ils ne fréquentent pas normalement, pour lutter contre un nuisible donné, méthode bien connue sous le nome de lutte biologique classique; soit en reproduisant et en utilisant les ennemis naturels indigènes en augmentant leur population pour obtenir la réduction souhaitée des nuisibles; ou tout simplement en protégeant les ennemis existants en vue d'accroître leur incidence sur les nuisibles à éliminer, ce que l'on peut aussi obtenir en utilisant moins de produits chimiques.

41. Dans le domaine des activités de lutte biologique antiparasitaires, le principal résultat au cours des quinze dernières années a été la préparation et l'approbation d'une norme internationale pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et autres organismes utiles(NIMP No. 03) qui donne des directives pour la gestion du risque lié à l'exportation, à l'expédition, à l'importation et au lâcher des agents de lutte biologique et autres organismes utiles. Cette norme énumère les responsabilités des parties contractantes à la CIPV, Organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) ou autres autorités responsables, importateurs et exportateurs (telles que décrites dans la norme). Elle concerne les agents de lutte biologique capables de se multiplier notamment les parasitoïdes, prédateurs, parasites, nématodes, organismes phytophages, et pathogènes tels que champignons, bactéries et virus ainsi que les insectes stériles et autres organismes utiles (tels que mycorhizes et pollinisateurs) et couvre les organismes conditionnés ou formulés comme produits commerciaux. Des dispositions relatives à l'importation d'agents de lutte biologique (ou autres organismes utiles) non indigènes aux fins de recherche dans des installations de quarantaine sont également incluses.

42. Divers projets ont été mis en place par la FAO, dans divers pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, pour lutter contre certains organismes nuisibles, notamment des plantes non indigènes envahissantes, dans lesquels la lutte biologique a été la stratégie choisie. Parmi les bons exemples on peut citer l'introduction de certains insectes utilisés dans la lutte contre la jacinthe d'eau dans plus de 14 pays de ces régions, y compris l'opération réussie dans le Lac Victoria. La FAO a aussi introduit sans risques d'autres agents de lutte biologique pour limiter des plantes flottantes non indigènes comme la laitue d'eau et les fougères aquatiques. Ces dernières ont été efficacement éliminées de manière biologique dans le fleuve Sénégal en 2002. Avec l'appui de la FAO certains pays ont entrepris d'introduire certains insectes pour éviter la diffusion des mesquites qui sont des plantes envahissantes. À cet effet, des institutions comme l'Australia's Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization (CSIRO), l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), l'Institut international de lutte biologique, l'Instituto Mexicano de Tecnología del Agua (IMTA) et l'Université de la Floride ont collaboré avec la FAO en transmettant le savoir-faire nécessaire à l'élaboration de cette stratégie de lutte. Dans tous ces

projets, la FAO a encouragé l'élaboration de la lutte biologique en fournissant la formation nécessaire dans les pays aux spécialistes nationaux sur les méthodes d'élevage des insectes, de lâcher et de suivi.

43. Ce travail a permis à plusieurs pays en développement d'acquérir des compétences spécialisées en matière de lutte biologique antiparasitaire à partir de l'expérience. Cela facilite la coopération entre ces pays par le biais des échanges d'informations techniques sur la question et de l'aide réciproque pour régler les problèmes des nuisibles en utilisant cette stratégie qui respecte l'environnement et ne constitue pas un risque pour la production agricole et la diversité biologique. Les projets menés en utilisant la lutte biologique comme principale stratégie ont démontré leurs potentialités et leur faisabilité économique. Le développement de la lutte biologique antiparasitaire offre de nouvelles possibilités aux pays pour affronter des problèmes liés aux nuisibles en utilisant des moyens qui respectent l'environnement et qui en même temps permettent de réduire considérablement la consommation de pesticides chimiques.

Micro-organismes utilisés dans la transformation des produits alimentaires

44. Des travaux scientifiques récents ont indiqué que les probiotiques jouent un rôle important dans les fonctions immunologiques, digestives et respiratoires et contribuent sensiblement à diminuer les maladies infectieuses chez les enfants et autres groupes à risque. Parallèlement le nombre et le type d'aliments et de boissons contenant des probiotiques à la disposition des consommateurs, et commercialisés comme ayant des effets bénéfiques sur la santé a considérablement augmenté.

45. Compte tenu du succès croissant des produits contenant des probiotiques, et faute de consensus international sur la méthode d'évaluation de leur efficacité et leur innocuité, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont commencé à travailler pour examiner les preuves scientifiques concernant les aspects fonctionnels et liés à la sûreté alimentaire de ces probiotiques contenus dans les aliments en 2001. Une consultation mixte OMS/FAO a pris un certain nombre de recommandation en vue d'un approfondissement de la recherche, et a établi des priorités pour l'évaluation de la sécurité sanitaire et des aspects nutritionnels des probiotiques et des aspects réglementaires. Comme suivi, la FAO et l'OMS ont réuni un groupe de travail réunissant des experts en vue de l'élaboration de *Directives pour l'évaluation des probiotiques dans les aliments* pour fournir une méthodologie à utiliser dans l'évaluation des probiotiques et pour définir le critère et les niveaux de preuve scientifique nécessaires pour pouvoir alléguer d'avantages pour la santé pour les probiotiques.

46. Les résultats et les recommandations de la consultation et les Directives pour l'évaluation des probiotiques dans les aliments ont été présentés au Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires et au Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime. Il est souhaité que les *Directives pour l'évaluation des probiotiques* soient incorporées ou prises comme exemple pour établir les normes du Codex sur les allégations relatives à la santé et à la nutrition et comme évaluation scientifique pour les aliments nouveaux.

47. La FAO a continué à travailler dans le domaine des probiotiques dans le cadre de l'équipe conjointe FAO/FIL (Fédération internationale de laiterie) /ISO (Organisation internationale de normalisation) sur les probiotiques en mettant au point des méthodes pour la détermination des espèces et des souches, des propriétés physiologiques et des activités métaboliques, de la résistance aux antibiotiques ainsi que des modes d'action.

Pollinisateurs

48. Au cours des dix dernières années la communauté internationale a de plus en plus reconnu l'importance des pollinisateurs comme éléments de la diversité agricole soutenant les moyens d'existences humains. Toutefois il est de plus en plus évident que l'on assiste à un recul qui pourrait être grave des populations de pollinisateurs. Le maintien et l'accroissement de rendements des cultures horticoles dans le cadre du développement agricole par le biais d'une

meilleure conservation et d'une meilleure gestion des pollinisateurs est très importante pour la santé, la nutrition, la sécurité alimentaire et pour procurer des revenus agricoles accrus aux agriculteurs pauvres.

49. La CDB a établi une Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs (IPI) et demandé la mise au point d'un plan d'action coordonné par la FAO. Le Plan d'action de l'Initiative est structuré autour de quatre éléments: les évaluations, la gestion souple, le renforcement des capacités et l'intégration à divers plans et programmes. La FAO a fourni la coordination et l'aide technique aux pays membres pour ce qui est de chacun des quatre éléments en utilisant à la fois les ressources du Programme ordinaire et des fonds extrabudgétaires.

50. La FAO a aidé à la création d'une *Initiative africaine des pollinisateurs*, par le biais d'une réunion régionale à laquelle ont participé des experts en pollinisation provenant de 16 pays d'Afrique; l'initiative a fonctionné tant du point pratique que politique, dans plusieurs pays.

51. Le premier *Rapport d'évaluation rapide de l'état des pollinisateurs* coordonné par la FAO, sera présenté à la CDB en 2008. Plus de cinquante études de cas ont été éffectuées et décrivent les activités et les conclusions provenant de trente-trois pays. La FAO a aidé un certain nombre de pays membres à tester les méthodes pilotes de suivi des pollinisateurs dans les écosystèmes agricoles, évaluant l'incidence des pratiques favorables aux pollinisateurs dans les moyens d'existence des agriculteurs et en élaborant des plans de gestion de la pollinisation à l'échelle des communautés. Des collaborations ont été établies avec la communauté taxonomique et le Système mondial d'information sur la biodiversité (SMIB) pour fournir les informations taxonomiques pertinentes nécessaires aux techniciens de la pollinisation.

52. Pour renforcer la capacité des agriculteurs et des gestionnaires fonciers d'adopter des pratiques favorables aux pollinisateurs et au décideurs pour élaborer des politiques en faveur des pollinisateurs la FAO a coordonné l'élaboration d'un projet mondial FEM/PNUE sur la *Conservation et la gestion des pollinisateurs pour une agriculture durable au moyen d'une approche d'écosystème*, avec la participation de sept pays. Avec le développement de bonnes pratiques agricoles de pollinisation, reposant sur des connaissances étendues, la capacité sera accrue ainsi que la sensibilisation en vue d'une gestion judicieuse des pollinisateurs et de leurs services.

53. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture pourrait donner son appréciation sur le rôle de la pollinisation pour soutenir la productivité et la qualité de l'agriculture, fondamentale pour les conditions d'existence humaines. Des informations supplémentaires figurent dans le document *Pollinators, neglected biodiversity of importance to food and agriculture* (CGRFA-11/07/Inf.15).

Biodiversité des sols et gestion de leur écosystème

54. Il existe de nouvelles possibilités d'attirer l'attention des utilisateurs des terres et des spécialistes du secteur foncier ainsi que des parties techniques et politiques concernées sur la remise en état des sols dégradés, l'accroissement de la productivité et une lutte plus efficace contre les ravageurs et les maladies par le biais de la gestion durable de la diversité biologique des sols. Parallèlement, les occasions de la FAO de travailler avec des partenaires dans ce domaine sont de plus en plus nombreuses.

55. La FAO et d'autres organisations importantes ont été invitées à promouvoir et coordonner l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols élaborée par la CDB en 2002. En 2006, la CDB a adopté un cadre d'action pour la mise en œuvre de l'initiative et a demandé un soutien technique et pour les politiques à la FAO. Cette mise en œuvre nécessite le renforcement de la coopération entre la FAO et d'autres organisations internationales.

56. Compte tenu des ressources limitées de la FAO, tant financières qu'en personnel, le Service de la gestion des terres et de la nutrition des plantes n'a pas pu, ces dernières années, donner son appui à un certain nombre d'activités en matière de diversité biologique des sols, dans le cadre de la gestion globale des ressources en terre, l'accent étant mis sur les régions d'Afrique frappées à la fois par la dégradation des terres et l'insécurité alimentaire.

57. La FAO a commencé à travailler en Afrique orientale avec les écoles pratiques d'agriculture afin de favoriser la compréhension des liens directs qui existent entre la diversité biologique des sols, leur structure et la santé des végétaux et pour attirer davantage l'attention sur l'amélioration de la gestion biologique des sols. L'amélioration de la gestion biologique et du fonctionnement des sols est l'un des principaux avantages découlant des systèmes de production durable qui peut facilement être mesurés par les agriculteurs par une simple observation effectuée sur le terrain. Grâce au soutien de la FAO, on comptait en 2006 quarante-cinq écoles pratiques d'agriculture en Tanzanie, mises en place par les Offices agricoles de district, avec le soutien technique des Instituts de recherche agricole de la zone des lacs, en vue d'améliorer la gestion des terres et des eaux. L'analyse des agroécosystèmes pour améliorer la productivité des sols et les indicateurs végétaux a permis d'observer les répercussions des pratiques de gestion sur la santé du sol à partir d'indicateurs biologiques (notamment système radiculaire, champignon symbiotique du micorrhiza, bactéries des nodules –Rhizobium -, vers de terre, termites, matière organique du sol) et leurs effets sur la structure du sol et le cycle des éléments nutritifs.

58. *Liaison avec des partenaires internationaux. On peut citer notamment:*

- Le projet mondial du FEM sur la conservation et la gestion durable de la diversité biologique souterraine, coordonné par le Programme biologie et fertilité du sol tropical (TSBF-CIAT) accueilli par le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF)
- Le projet mondial FAO/FEM-PNUE sur l'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides (LADA) effectué en collaboration avec des organismes gouvernementaux de différents pays (Argentine, Cuba, Chine, Sénégal, Afrique du Sud et Tunisie). La diversité biologique est considérée un aspect important dans le cadre de la dégradation des ressources en terres et les indicateurs de la diversité biologique aérienne sont inclus dans cette évaluation.
- Coopération avec la CDB. En 2006, la FAO a participé à un événement parallèle sur la diversité biologique du sol lors de la huitième Conférence des Parties qui s'est tenue à Curitiba (Brésil) avec la Société brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA). La FAO a aussi participé à l'Atelier régional africain sur l'utilisation durable de la diversité biologique au Kenya.

III. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

59. La Commission pourra, si elle le souhaite, donner son point de vue sur les politiques et activités dont il est question dans le présent document, et faire des suggestions dont les unités techniques compétentes pourront tenir compte dans l'exécution de leurs tâches actuelles et pour la planification des activités futures.